



FONDS OPTIMUM®

---

**PROSPECTUS SIMPLIFIÉ COMBINÉ**

---

**FONDS OPTIMUM ÉQUILIBRÉ**  
**FONDS OPTIMUM CROISSANCE ET REVENUS**  
**FONDS OPTIMUM ACTIONS**  
**FONDS OPTIMUM INTERNATIONAL**  
**FONDS OPTIMUM OBLIGATIONS**  
**FONDS OPTIMUM ÉPARGNE**  
**FONDS OPTIMUM ÉTATS-UNIS**  
**FONDS OPTIMUM EUROPE**  
**FONDS OPTIMUM GESTION PRIVÉE OBLIGATIONS**  
**FONDS OPTIMUM GESTION PRIVÉE ACTIONS**

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

*23 novembre 2007*

## TABLE DES MATIÈRES

<b><u>PARTIE A</u> – INFORMATION GÉNÉRALE CONCERNANT LES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT</b>	2
INTRODUCTION	2
QU’EST-CE QU’UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF ET QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS UN TEL ORGANISME?	3
MODALITÉS D’ORGANISATION ET DE GESTION DES <b>FONDS OPTIMUM</b>	8
ACHATS, SUBSTITUTIONS ET RACHATS	10
SERVICES FACULTATIFS	14
FRAIS	16
RÉMUNÉRATION DU COURTIER	19
INCIDENCES FISCALES POUR LES ÉPARGNANTS	20
QUELS SONT VOS DROITS	22
<b><u>PARTIE B</u> – INFORMATION PARTICULIÈRE CONCERNANT CHAQUE FONDS</b>	23
<b>FONDS OPTIMUM ÉQUILIBRÉ</b>	24
<b>FONDS OPTIMUM CROISSANCE ET REVENUS</b>	27
<b>FONDS OPTIMUM ACTIONS</b>	30
<b>FONDS OPTIMUM INTERNATIONAL</b>	32
<b>FONDS OPTIMUM OBLIGATIONS</b>	35
<b>FONDS OPTIMUM ÉPARGNE</b>	37
<b>FONDS OPTIMUM ÉTATS-UNIS</b>	39
<b>FONDS OPTIMUM EUROPE</b>	42
<b>FONDS OPTIMUM GESTION PRIVÉE OBLIGATIONS</b>	45
<b>FONDS OPTIMUM GESTION PRIVÉE ACTIONS</b>	48

<p style="text-align: center;"><b>PARTIE A – INFORMATION GÉNÉRALE CONCERNANT LES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT</b></p>
---

Dans le présent document, *nous*, *notre* et *nos* font référence à **OPTIMUM PLACEMENTS INC.**, société de gestion et placeur principal, et les fonds communs de placement qui y sont décrits, sont appelés « Fonds » ou « **FONDS OPTIMUM** ». À des fins de concision, l'acronyme *FCP*, pour désigner *fonds communs de placement*, est parfois utilisé. De plus, « *Fonds Gestion Privée* » fait référence au **FONDS OPTIMUM GESTION PRIVÉE OBLIGATIONS** ainsi qu'au **FONDS OPTIMUM GESTION PRIVÉE ACTIONS**. Enfin, « *Fonds Évalués Hebdomadairement* » sera utilisé pour désigner les **FONDS OPTIMUM ÉTATS-UNIS** et **FONDS OPTIMUM EUROPE** ainsi que les *Fonds Gestion Privée*.

## INTRODUCTION

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement et afin de connaître vos droits. Il est divisé en deux parties. La première partie (partie A), de la page 2 à la page 22, contient de l'information générale sur les fonds communs de placement et sur les risques que comporte un placement dans ces derniers ainsi que la désignation des intervenants responsables de la gestion des Fonds. La deuxième partie (partie B), de la page 23 à la page 49, contient de l'information propre à chacun des Fonds.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans les documents suivants :

- la notice annuelle;
- les derniers états financiers annuels déposés;
- les états financiers intermédiaires déposés après les états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé;
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en composant le 1 888 OPTIMUM (1 888 678-4686) ou le (514) 288-1600 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs.

On peut également obtenir ces documents sur le site internet de **OPTIMUM PLACEMENTS INC.** au [www.fondsoptimum.com](http://www.fondsoptimum.com) ou en communiquant avec nous à l'adresse électronique: [opi@groupe-optimum.com](mailto:opi@groupe-optimum.com).

De plus, ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds sont disponibles sur le site Internet [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## **QU'EST-CE QU'UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF ET QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS UN TEL ORGANISME ?**

Un fonds commun de placement est un organisme de placement collectif (OPC) à capital variable constitué en fiducie pour le compte d'un groupe de personnes ayant des objectifs de placement similaires. Lorsque vous investissez dans un fonds commun de placement, votre argent est mis en commun avec celui de nombreux autres épargnants. Un gestionnaire professionnel investit ensuite cet argent pour tous les participants.

Les épargnants partagent le revenu, les dépenses, les gains et les pertes du FCP proportionnellement à leur participation. Investir dans des fonds communs de placement peut constituer une façon simple, accessible et peu coûteuse de se constituer un portefeuille de titres tout en procurant une saine diversification de ses placements.

Les FCP possèdent différents types de placement, chacun ayant des objectifs déterminés et précis. La valeur de ces placements varie de jour en jour, reflétant l'évolution des taux d'intérêt, du marché et de la conjoncture économique. Par conséquent, la valeur des parts d'un FCP peut augmenter ou diminuer et la valeur de votre placement au moment de son rachat peut être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment de son achat.

À la différence des sommes en dépôt dans des comptes de banque ou dans des certificats de placement garanti (CPG), les parts d'un fonds commun de placement ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental. Rien ne garantit que vous récupérerez le plein montant de votre placement dans un fonds commun de placement des **FONDS OPTIMUM**.

De plus, il existe toujours la possibilité que suite à des événements extraordinaires, vous ne puissiez pas racheter les parts de vos fonds communs de placement. À cet effet, nous vous invitons à consulter la section *Suspension du rachat des parts* à la page 13 pour plus de détails.

### **RISQUES GÉNÉRAUX EN MATIÈRE DE PLACEMENT**

Tous les fonds communs de placement comportent des risques. Très simplement, le risque consiste en la possibilité que vous perdiez de l'argent ou que vous réalisiez peu de gain sur votre placement. De façon générale, plus le rendement prévu d'un placement est élevé, plus vous devez être prêt à accepter des risques.

**ACTIONS** – Les fonds communs de placement qui investissent principalement dans des actions comportent des niveaux de risque variables selon la nature de leurs objectifs, de leurs styles et de leurs stratégies de placement. Par exemple, les fonds qui investissent dans des actions de croissance peuvent être plus volatils que les fonds qui investissent dans des actions de valeur et être moins volatils que des fonds qui effectuent des placements axés sur les sociétés à petite capitalisation. Par conséquent, vous ne devriez pas ignorer le style de placement lorsque vous effectuez vos choix; il constitue la force motrice derrière le rendement et influence la volatilité du fonds ainsi que le niveau de risque. Sachez également que les fonds communs de placement en actions ne

sont pas tous pareils. Ils peuvent être soit relativement conservateurs ou bien être extrêmement dynamiques auquel cas ils sont plus risqués.

Les actions sont des valeurs mobilières émises par des compagnies. Elles sont échangées sur des places boursières qui réglementent les inscriptions et les transactions entre les intervenants. Le risque qu'une compagnie soit en défaut est toujours présent et, le cas échéant, la valeur de ses actions pourrait en être affectée à la baisse. L'impact sur le portefeuille du fonds d'actions qui détient des titres d'une telle compagnie variera selon l'importance de la pondération de ce titre dans le fonds. Plus le portefeuille du fonds est diversifié, moins le risque relié à l'émetteur est important.

De façon générale, les fonds d'actions sont affectés par les versements de dividendes, les rapports cours/bénéfices d'une société, les taux d'intérêt, ainsi que par la conjoncture économique. Les fonds d'actions ont tendance à être plus volatils que les fonds à revenu fixe et la valeur de leurs titres peut fluctuer de façon plus importante que celle des fonds à revenu fixe.

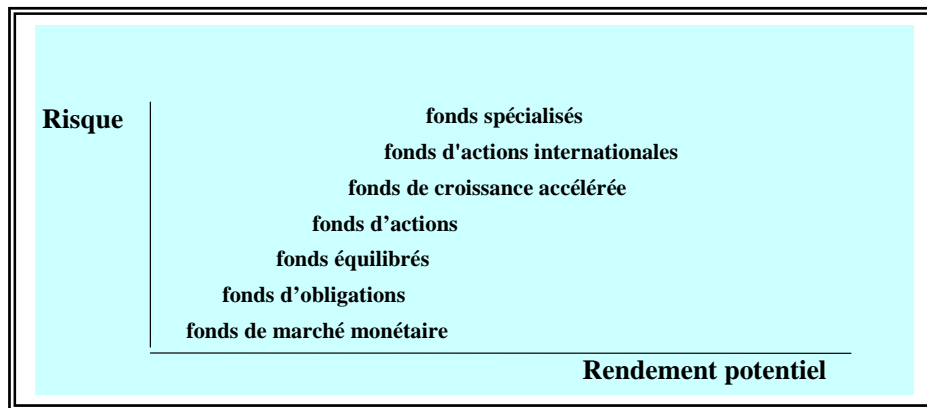
**REVENU FIXE** – Les fonds communs de placement qui investissent principalement dans des titres à revenu fixe seront surtout affectés par la fluctuation des taux d'intérêt et les cotes de crédit des différents émetteurs. Les taux d'intérêt fluctuent à la baisse ou à la hausse entre autres en fonction des interventions de la Banque du Canada. Les taux à la baisse affectent à la hausse la valeur des unités et inversement les taux à la hausse affectent à la baisse la valeur des unités. Habituellement, le prix des obligations est plus stable que celui des actions, mais la valeur des obligations peut aussi fluctuer à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution des taux d'intérêt. Les fonds d'obligations présentent l'avantage de fournir un flux de revenu continu, mais n'ont habituellement pas le potentiel de croissance des fonds d'actions.

**PLACEMENT ÉTRANGER** – En plus des risques mentionnés précédemment, les fonds communs de placement qui investissent dans des titres d'émetteurs étrangers seront affectés par des facteurs économiques mondiaux et, dans de nombreux cas, par la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises étrangères. Un placement libellé en devises étrangères fluctuera à la hausse si le dollar canadien se dévalue par rapport à cette devise et, inversement, perdra de la valeur si le dollar canadien s'apprécie par rapport à cette devise. Les renseignements sur les émetteurs étrangers peuvent être incomplets et ne pas être soumis aux normes et pratiques uniformes et détaillées en matière de comptabilité, de vérification et d'informations financières et aux autres exigences d'information en vigueur au Canada. Certains marchés boursiers étrangers peuvent être volatils ou moins liquides. D'autres facteurs mondiaux peuvent également faire en sorte que les parts du fonds fluctuent de manière plus importante que si le fonds limitait ses placements à des titres canadiens.

**RISQUE DE SPÉCIALISATION** – Certains fonds peuvent avoir comme objectif de placement d'investir dans un secteur spécifique de l'économie. Lorsqu'un fonds se spécialise de cette façon, il est moins diversifié et a tendance à être plus volatil. Les titres d'un secteur peuvent être influencés par les mêmes événements ou situations, ce qui peut augmenter le risque.

Lorsque vous envisagez un placement dans un FCP, tenez compte non seulement des gains potentiels, mais également du risque de perte que vous êtes prêt à assumer en cas de baisse. Voyez la situation dans son ensemble, en vous assurant que l'investissement est complémentaire à l'ensemble de votre portefeuille de placement.

Le graphique suivant illustre la théorie selon laquelle le risque croît proportionnellement avec le potentiel de rendement. Comme vous pouvez le constater, les fonds du marché monétaire sont jugés les moins risqués mais ils procurent généralement les rendements les moins élevés. À l'opposé, les fonds spécialisés sont habituellement les plus risqués, mais ils offrent les meilleures possibilités de rendement.



### **RISQUE ASSOCIÉ À L'UTILISATION DE TITRES DÉRIVÉS**

Certains fonds peuvent effectuer des placements dans des produits dérivés. Ces placements sont effectués en conformité avec les normes et instructions générales édictées par les autorités canadiennes en matière de valeurs mobilières. Les produits dérivés utilisés par les FCP sont habituellement des instruments qui reflètent un contrat d'achat ou de vente d'un bien comme une devise, une obligation ou un panier de titres. Les FCP ont recours à des titres dérivés pour réaliser des opérations de couverture ou des opérations de substitution.

### **COUVERTURE**

Une opération de couverture est une opération effectuée pour protéger un fonds contre des fluctuations de taux d'intérêt, de taux de change ou du cours des titres. Par exemple, un fonds acquiert des titres libellés en dollars américains et paie les titres en dollars canadiens au taux de change en vigueur à ce moment-là. Si le cours du dollar américain chute par rapport à la devise canadienne, le fonds subira une perte sur le taux de change. Pour se protéger contre une telle éventualité, un fonds peut utiliser un produit dérivé, comme par exemple vendre un contrat à terme libellé en dollars américains qui réalisera un gain lorsque la valeur du dollar américain diminuera. Les gains sur ce contrat à terme compenseront les pertes découlant d'une variation défavorable du taux de change. Les opérations de couverture ont toutefois des limites. Elles entraînent également des coûts et comportent des risques, dont ceux énumérés ci-après :

- rien ne garantit que l'utilisation de produits dérivés par le fonds soit efficace;
- la couverture contre les fluctuations du cours des changes, des marchés boursiers ou des taux d'intérêt n'élimine pas les fluctuations dans le cours des titres en portefeuille et ne protège pas contre les pertes si le cours de ces titres diminue;
- rien ne garantit qu'une opération de couverture protégera le rendement;
- elle peut en outre écarter la possibilité de réaliser un gain si la valeur de la monnaie ou du marché boursier couvert s'apprécie ou que le taux d'intérêt couvert diminue;
- l'utilisation de produits dérivés, au lieu d'opérations directes sur le marché, comporte des risques semblables à ceux de l'achat ou de la vente des titres, produits ou devises;
- il ne peut y avoir de certitude qu'il existera un marché liquide permettant au fonds qui détient des produits dérivés de réaliser des profits ou de limiter ses pertes en liquidant ses titres dérivés;
- les fluctuations de la valeur des produits dérivés ne correspondent pas toujours exactement aux fluctuations de la valeur du placement sous-jacent.

## **SUBSTITUTION**

Le conseiller en valeurs d'un FCP peut parfois transiger sur des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme, des contrats à livrer ou des instruments semblables plutôt qu'investir directement dans les produits sous-jacents. Ils peuvent agir de la sorte parce que l'instrument dérivé est moins onéreux, qu'il peut être vendu plus rapidement et plus facilement, qu'il comporte des frais d'opération et de garde moins élevés ou parce qu'il permet de diversifier davantage le portefeuille. Toutefois, cette pratique ne garantit pas les gains et elle comporte des risques, dont ceux énumérés ci-dessous :

- la valeur des produits dérivés peut chuter comme les autres placements;
- le cours des instruments dérivés peut subir l'effet de facteurs autres que le cours du titre sous-jacent. Par exemple, la spéculation de certains investisseurs sur le même instrument dérivé peut faire grimper ou chuter son cours;
- le cours des instruments dérivés peut fluctuer davantage que le cours du placement sous-jacent;
- si les opérations sur un nombre important d'actions composant un indice sont interrompues ou suspendues, ou si la composition d'un indice est modifiée, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les instruments dérivés reflétant cet indice;
- le fonds est soumis au risque de crédit lié au fait que la partie avec laquelle il transige (une chambre de compensation dans le cas d'effets négociés en bourse) puisse ne pas pouvoir honorer ses obligations;
- le fonds court le risque de perdre des dépôts sur marge advenant la faillite d'un courtier avec lequel il a une position initiale sur une option, un contrat à terme ou un contrat à livrer.

## **RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS DANS D'AUTRES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT**

Un fonds commun de placements peut chercher à atteindre ses objectifs de placements indirectement par un placement dans des parts d'autres OPC en vue d'obtenir l'accès aux stratégies menées par ces fonds communs de placement. Ainsi l'OPC sous-jacent pourrait être tenu d'acheter ou de vendre de nombreux titres afin de répondre à une éventuelle demande. De ce fait, le gestionnaire de l'OPC pourrait être tenu d'acquérir ou de se départir de titres à des prix moins favorables, influant ainsi sur le rendement de l'OPC sous-jacent.

## MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE GESTION DES FONDS OPTIMUM®

Le tableau ci-dessous vous présente les compagnies participant à la gestion des Fonds ainsi que leurs fournisseurs de services.

<p><b><u>SOCIÉTÉ DE GESTION ET PLACEUR PRINCIPAL</u></b></p> <p><i>OPTIMUM PLACEMENTS INC. 425, BOUL. DE MAISONNEUVE OUEST BUREAU 1600 MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 3G5</i> (ci-après « Société de gestion et Placeur principal » ou « Société de gestion » ou « Placeur principal »)</p>	<p>La Société de gestion des Fonds est notamment chargée de l'activité quotidienne des Fonds.</p> <p>Le Placeur principal des parts des Fonds est chargé de la commercialisation des titres des <b>FONDS OPTIMUM</b>.</p>
<p><b><u>FIDUCIAIRE</u></b></p> <p><i>BLC TRUST 555 RUE CHABANEL OUEST, BUR. 520 MONTRÉAL (QUÉBEC) H2N 2H8</i> (ci-après « Fiduciaire »)</p> <p>ET</p> <p><b><u>DÉPOSITAIRE</u></b></p> <p><i>TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC. 555 RUE CHABANEL OUEST, BUR. 520 MONTRÉAL (QUÉBEC) H2N 2H8</i> (ci-après « Dépositaire »)</p> <p>ET</p> <p><b><u>AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES</u></b></p> <p><i>FELCOM DATA SERVICES (QUÉBEC) INC. 700, BOUL. LEBOURGNEUF BUREAU 102 QUÉBEC (QUÉBEC) G2J 1E2</i></p>	<p>Chaque Fonds est une fiducie de fonds communs de placements. Lorsque vous investissez dans un Fonds, vous achetez en fait des parts d'une fiducie. Le Fiduciaire détient le titre à l'égard des biens de chaque Fonds pour le compte des porteurs de parts.</p> <p>Le dépositaire effectue la garde de valeur des titres composant les Fonds.</p> <p>Felcom Data Services (Québec) Inc. tient un registre de toutes les parts des Fonds achetées chez <b>OPTIMUM PLACEMENTS INC.</b> et par l'entremise d'intermédiaires de marché. Il est chargé de la tenue des registres à leur égard.</p>

<p><b><u>VÉRIFICATEURS</u></b></p> <p>RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON s.e.n.c.r.l 600, DE LA GAUCHETIÈRE OUEST MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 4L8</p>	<p>Les vérificateurs effectuent la vérification des états financiers annuels des Fonds telle que prescrite par les autorités compétentes.</p>
<p><b><u>CONSEILLER EN VALEURS</u></b></p> <p>OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC. 425, BOUL. DE MAISONNEUVE OUEST, BUREAU 1740 MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 3G5</p>	<p>Le conseiller en valeurs effectue les recherches, les choix, les achats et les ventes de titres à l'intérieur des portefeuilles des Fonds conformément au présent prospectus. Il est le gestionnaire professionnel des <b>FONDS OPTIMUM</b>.</p>
<p><b><u>COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT</u></b></p>	<p>À l'entrée en vigueur du Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (appelé Norme canadienne 81-107 dans les provinces autres que le Québec), la société de gestion a constitué un comité d'examen indépendant (un « CEI ») pour les <b>FONDS OPTIMUM</b> en 2007.</p> <p>Son mandat consiste notamment à examiner et commenter les politiques et procédures écrites de la société de gestion qui concernent les questions de conflit d'intérêts de la société de gestion et analyser lesdites questions de conflit d'intérêts.</p> <p>Le CEI est composé de trois personnes indépendantes de la société de gestion, des <b>FONDS OPTIMUM</b> et des entités reliées à la société de gestion. Les coûts associés au CEI feront partie des frais d'exploitation des <b>FONDS OPTIMUM</b>.</p> <p>Le CEI rédigera au moins une fois par année un rapport sur ses activités destiné aux porteurs de parts et ce rapport pourra être consulté sur le site internet des <b>FONDS OPTIMUM</b> soit <a href="http://www.fondsoptimum.com">www.fondsoptimum.com</a> ou les porteurs de titres pourront se le procurer sans frais en s'adressant à la société de gestion à l'adresse <a href="mailto:opi@groupe-optimum.com">opi@groupe-optimum.com</a>.</p> <p>La notice annuelle des Fonds contient de plus amples informations sur le comité d'examen indépendant, notamment le nom de ses membres.</p>

Lorsqu'un Fonds détient des titres d'un autre Fonds géré par la même Société de gestion, les droits de vote rattachés aux titres de cet autre Fonds détenus par le Fonds ne seront pas exercés et la Société de gestion peut faire en sorte que les droits de vote rattachés aux titres de l'autre Fonds soient exercés par les porteurs véritables des titres du Fonds.

## **ACHATS, SUBSTITUTIONS ET RACHATS**

### **COMMENT LES PARTS SONT-ELLES ÉVALUÉES ?**

Chacun des **FONDS OPTIMUM** est une fiducie de fonds communs de placement dont l'actif est divisé en parts d'une valeur égale et pouvant être émises en nombre illimité. Le prix des parts d'un Fonds fluctue proportionnellement à la fluctuation de la valeur de l'actif net de ce Fonds.

La valeur des parts de chacun des **FONDS OPTIMUM**, à l'exception des *Fonds Évalués Hebdomadairement*, est établie à chaque jour où le Fiduciaire est ouvert à son siège social. La valeur des parts de chacun des *Fonds Évalués Hebdomadairement* est établie le dernier jour ouvrable de chaque semaine au siège social du Fiduciaire. La valeur des parts se calcule le lendemain avec les cotes de fermeture des marchés du jour de l'évaluation.

La valeur des parts d'un fonds est déterminée en divisant la valeur marchande de l'actif net de ce fonds par le nombre total de parts en circulation dans ce fonds (valeur liquidative). L'actif net s'obtient en déduisant de l'actif tout passif dû ou couru. Tous les placements sont inscrits à la valeur au marché.

L'estimation de la valeur marchande des titres en portefeuille est régie par les règles suivantes :

- Les obligations et débetures sont évaluées à la moyenne des cotes de l'offre et de la demande au jour de l'évaluation;
- Les actions inscrites en bourse sont évaluées selon leur cours de clôture de la bourse principale où elles sont inscrites. Si un titre n'a pas fait l'objet d'une transaction au jour de l'évaluation, il est porté à la moyenne de l'offre et de la demande de la clôture à cette même date. S'il n'y a eu ni offre ni demande ce même jour, on se reporte au dernier jour où ce titre a fait l'objet d'une transaction ou d'une offre de demande, si les cours disponibles sont suffisamment récents;
- La valeur au marché de tout titre non inscrit en bourse ou de tout titre qui ne peut être évalué à l'aide de cours récents est établie par le Fiduciaire, en accord avec la Société de gestion, au meilleur de son jugement, d'une manière juste et raisonnable. Il en est de même pour tout autre actif qui ne fait pas l'objet ci-dessus d'une règle spécifique.

### **ACHAT DE PARTS**

Les parts peuvent être achetées au moyen de versements uniques ou de versements périodiques. Il n'y a aucune commission à payer et aucuns frais de souscription exigibles par la Société de gestion quant à l'achat de parts. Le mode d'achat par versements périodiques ne comporte aucuns frais de souscription ou d'administration et peut être résilié en tout temps par le participant sans aucuns frais ni pénalité. Si l'achat des parts se fait par l'entremise d'un autre placeur ou d'un courtier, il pourrait y avoir des frais à payer qui ne dépasseraient pas 5 % du montant de la souscription lors de

l'achat. Pour plus de détails, veuillez consulter la section *Frais d'acquisition* à la page 17 et la section *Rémunération du courtier* à la page 19.

En excluant les *Fonds Évalués Hebdomadairement*, l'achat des parts se fait à la date d'évaluation du jour de la demande d'achat dans la mesure où cette dernière est reçue par le Placeur principal avant 15 h. Tandis que pour les *Fonds Évalués Hebdomadairement*, l'achat des parts se fait à la date d'évaluation du dernier jour ouvrable de chaque semaine suivant la demande d'achat. Toute demande reçue subséquemment sera traitée à la date d'évaluation suivante.

Lorsqu'il achète des parts pour la première fois, un participant remplit et fait parvenir au Placeur principal le formulaire de demande d'adhésion requis. Celui-ci se réserve le droit de refuser toute demande de souscription; dans un tel cas, le Fiduciaire signifie au requérant le refus de la demande au plus tard un jour ouvrable suivant la réception de la demande par le Fiduciaire et le montant de la souscription accompagnant la demande est alors retourné immédiatement au requérant.

En ce qui concerne les *Fonds Gestion Privée*, le participant doit contribuer un montant supérieur à 20 000 \$ lorsqu'il achète des parts des *Fonds Gestion Privée* pour la première fois. Les contributions subséquentes devront être supérieures à 100 \$.

Dans le cas où la demande de souscription est acceptée, le Fiduciaire convertit le dépôt du participant en parts dont le nombre est égal au montant du dépôt divisé par la valeur liquidative calculée à la date d'évaluation applicable. Le participant peut changer sans frais ni pénalité la répartition de ses parts entre les différents Fonds en communiquant ses instructions au Placeur principal.

Au choix du participant, le revenu net d'un mois peut lui être versé ou réinvesti. À moins d'avis contraire à cet effet, le revenu qui lui est attribué est automatiquement réinvesti pour le compte du participant dans le même Fonds. Toutefois, si les parts sont détenues dans un régime enregistré, tous les revenus sont automatiquement réinvestis. Lorsqu'il est réinvesti, le revenu net distribué est utilisé pour acheter des parts additionnelles. Entre chacune des attributions de revenus nets, ceux-ci servent à augmenter la valeur unitaire des parts lors des évaluations en cours de mois, s'il en est.

Le cas échéant, le Placeur principal annulera une souscription placée par un souscripteur qui, après avoir souscrit, manquera à son obligation de payer le prix d'émission causant ainsi le rachat des parts attribuées en exécution de sa souscription. De plus, le Placeur principal se réserve le droit d'exiger du souscripteur de payer toute différence si le prix de rachat est moindre que celui de l'émission pour ces parts.

## **ORDRES DE RACHAT NON DÉNOUÉS**

Le Fonds ne peut effectuer le paiement du produit du rachat que dans les conditions suivantes :

- si les titres à racheter sont représentés par un certificat, le Fonds a reçu le certificat ou, en cas de perte du certificat, les garanties voulues;
- l'une ou l'autre des conditions suivantes est remplie :
  - le Fonds a reçu un ordre de rachat par écrit, rempli et signé par le porteur ou pour son compte,
  - le Fonds permet les ordres de rachat par téléphone ou par un moyen électronique, par le porteur ou pour le compte du porteur qui a pris des arrangements préalables avec le Fonds à cet égard et l'ordre de rachat en question est fait conformément à ces arrangements.

Lorsque l'une de ces règles n'est pas respectée à la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable après la date du rachat des titres et que, dans le cas d'une règle établie en vertu de la réglementation, le Fonds ne renonce pas à l'application de celle-ci, le Fonds procède de la façon suivante :

- il émet, en faveur du porteur des titres rachetés, un nombre de titres égal au nombre de titres rachetés, comme si le Fonds avait reçu de ce porteur, le dixième jour ouvrable après le rachat, un ordre d'achat de ce nombre de titres et qu'il l'avait accepté immédiatement avant la fermeture des bureaux le même jour;
- il affecte le produit du rachat au paiement du prix d'émission des titres.

Si le montant du prix d'émission des titres visés ci-dessus est inférieur au produit du rachat, la différence appartient au Fonds.

Si le montant du prix d'émission des titres visés ci-dessus excède le produit du rachat, OPTIMUM PLACEMENTS INC. verse aussitôt au Fonds le montant de l'insuffisance.

## **RACHAT ET TRANSFERT DE PARTS**

Le rachat des parts se fait à la date d'évaluation du jour de la demande de rachat ou de transfert dans la mesure où cette dernière est reçue avant 15 h. Toutefois, pour le rachat de parts des *Fonds Évalués Hebdomadairement*, le rachat se fait à la date d'évaluation du dernier jour ouvrable de chaque semaine suivant la demande de rachat. Toute demande reçue subséquemment sera traitée à la date d'évaluation suivante. La demande doit être transmise au Placeur principal. Le montant de rachat ou de transfert est égal au nombre de parts détenues par le participant multiplié par la valeur liquidative établie à la date d'évaluation applicable.

Les remboursements ou transferts sont effectués dans les trois (3) jours ouvrables suivant la date d'évaluation.

Toutefois, si un participant effectue un rachat ou un transfert ayant pour résultat de réduire la valeur de ses parts à moins de 5 000 \$ dans l'un des Fonds ou à moins de 10 000 \$ pour un des *Fonds Gestion Privée*, la Société de gestion

peut exiger du participant, en lui envoyant un avis écrit à cet effet, qu'il retire toutes ses parts de ce Fonds ou qu'il souscrive dans un délai raisonnable un montant suffisant pour remettre son solde à plus de 5 000 \$ ou 10 000 \$ s'il s'agit d'un *Fonds Gestion Privée*.

Si le participant ne souscrit pas dans le délai susmentionné, le Fiduciaire paiera au participant un montant égal à la valeur des parts rachetées, déterminée à la date d'évaluation suivant l'envoi de l'avis écrit à cet effet, moins les frais afférents à la fermeture de son compte.

#### **SUSPENSION DU RACHAT DES PARTS**

Le Fiduciaire, au nom de la Société de gestion, pourra suspendre le rachat des parts dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes :

- durant toute période où les transactions normales sont suspendues sur une bourse au Canada ou à l'étranger où sont cotées des valeurs qui représentent plus de 50 % de la valeur de l'actif total d'un Fonds, sans égard à son passif;
- si l'Autorité des Marchés Financiers le permet ou l'exige.

Le Fonds ne doit accepter aucune souscription pendant la période de suspension des rachats.

## **SERVICES FACULTATIFS**

Les services facultatifs offerts aux épargnants sont décrits dans cette partie.

## **PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES**

Pour bénéficier du mode de souscription par prélèvements automatiques, le participant n'a qu'à signer un formulaire de procuration par lequel il autorise le Fiduciaire à retirer mensuellement d'un compte bancaire à son nom, le montant qu'il aura fixé à la condition que le montant ne soit pas inférieur à 100 \$ pour l'achat de parts dans l'un des FONDS OPTIMUM et qu'il respecte les exigences minimales des *Fonds Gestion Privée*.

## **DÉDUCTIONS À LA SOURCE**

Dans le cadre d'une entente particulière avec son employeur, un participant pourrait bénéficier du mode de contribution par voie de déductions à la source. Le participant doit alors signer un formulaire d'adhésion à l'entente avec son employeur et le remettre à **OPTIMUM PLACEMENTS INC.** Dans ce cas, la retenue minimale mensuelle doit correspondre à 50 \$ sans égard à la fréquence des prélèvements à la source pour l'achat de parts dans l'un des **FONDS OPTIMUM** à l'exception des *Fonds Gestion Privée* où la retenue minimale mensuelle est fixée à 100 \$. Le détenteur aura la possibilité de changer le montant de la retenue salariale au plus une (1) fois par année civile en faisant parvenir un formulaire à cet effet à l'employeur et à **OPTIMUM PLACEMENTS INC.**

Le Fiduciaire émet à chaque participant, lors de chaque achat de parts, un avis d'exécution indiquant le montant de la souscription et le nombre de parts inscrites à son nom dans les registres des **FONDS OPTIMUM**. La totalité du montant de la souscription sert à acheter des parts.

## **RÉINVESTISSEMENT AUTOMATIQUE DES DISTRIBUTIONS**

Toutes les distributions d'un Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles de ce Fonds, à moins d'avis de la part du participant de les lui verser en espèces.

## **RÉGIME DE RETRAITS SYSTÉMATIQUES**

Si vous désirez prélever régulièrement des sommes sur vos placements dans un Fonds, vous pouvez établir un régime de retraits systématiques. Ce régime fonctionne comme suit :

- vous pouvez choisir de retirer un minimum de 100 \$ mensuellement, trimestriellement ou semestriellement;
- l'argent sera directement versé dans votre compte bancaire;

Vous devez garder à l'esprit que dans l'éventualité où les retraits que vous effectuez sont supérieurs à ce que votre investissement vous rapporte, vous réduirez et éventuellement épuiserez le solde de votre compte.

## **RÉGIMES ENREGISTRÉS**

**OPTIMUM PLACEMENTS INC.** offre des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), des régimes enregistrés d'épargne-retraite immobilisés (REER Immobilisé), des comptes de retraite immobilisés (CRI), des fonds enregistrés de revenus de retraite (FERR) et des fonds de revenus de retraite (FRV). Pour adhérer à un régime enregistré, il suffit de remplir le formulaire de demande approprié. BLC TRUST est le Fiduciaire desdits régimes enregistrés depuis le 19 janvier 2007.

## FRAIS

Les tableaux suivants présentent une liste des frais que vous pourriez devoir payer si vous investissez dans les **FONDS OPTIMUM**. Il se peut que vous ayez à acquitter une partie de ces frais directement. Les Fonds peuvent devoir assumer une partie de ces frais, ce qui réduira la valeur de votre placement dans ceux-ci.

Des changements à ces frais peuvent être apportés en donnant un préavis écrit de 60 jours aux détenteurs de parts.

<b>FRAIS PAYABLES PAR LES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT</b>	
FRAIS DE GESTION	Chaque Fonds verse à la Société de gestion un montant pour couvrir les frais de gestion. Les frais de gestion représentent un pourcentage de votre placement et varient selon le Fonds. Le calcul des frais repose sur le solde quotidien de l'actif net du Fonds. Les frais de gestion pour chaque Fonds sont indiqués sous la rubrique « Détails sur le Fonds » de la partie B du présent prospectus. Lorsqu'un Fonds investit dans un autre FCP, les frais de gestion ne s'appliquent pas à cet investissement, donc il n'y a aucun dédoublement des frais de gestion.
FRAIS D'EXPLOITATION	<p>Chaque FCP assume tous les frais d'exploitation y compris les frais de dépôt réglementaire de documents et les frais reliés à l'exploitation quotidienne. Les frais d'exploitation comprennent notamment les frais de tenue des registres, les coûts reliés à la comptabilité et à l'évaluation des Fonds, les frais de garde, les honoraires des vérificateurs et des conseillers juridiques, les taxes applicables ainsi que les frais relatifs à la préparation et à la distribution des états financiers annuels et semestriels, des rapports de la direction sur le rendement des fonds, des prospectus, des notices, des relevés et des renseignements communiqués aux épargnants. La Société de gestion et Placeur principal peut, dans certains cas, payer une portion des frais d'exploitation des Fonds.</p> <p>Les frais d'exploitation comprennent également les jetons versés aux membres du comité d'examen indépendant (CEI) et autres frais jugés pertinents dans l'exercice de leurs fonctions au sein du CEI.</p>

## FRAIS DIRECTEMENT PAYABLES PAR VOUS

FRAIS D'ACQUISITION	Les Fonds n'ont <b>pas de frais d'acquisition</b> . Ainsi, vous ne payez pas de frais lorsque vous achetez des parts d'un Fonds directement de <b>OPTIMUM PLACEMENTS INC.</b> Toutefois, si vous achetez des parts par l'entremise d'un autre placeur ou d'un courtier, vous pourriez payer des frais ne dépassant pas 5 % du montant de la souscription lors de l'achat.
FRAIS DE SUBSTITUTION	Les Fonds n'ont <b>pas de frais de substitution</b> . Ainsi, vous ne payez pas de frais lorsque vous échangez des parts d'un Fonds pour celles d'un autre <b>FONDS OPTIMUM</b> .
FRAIS DE RACHAT	Les Fonds n'ont <b>pas de frais de rachat</b> . Vous ne payez pas de frais lorsque vous vendez des parts d'un Fonds.
FRAIS D'UN RÉGIME FISCAL ENREGISTRÉ	Il n'y a <b>aucuns frais</b> d'établissement ou de maintien d'un régime fiscal enregistré.
FRAIS ADMINISTRATIFS	<p>Vous paierez des frais administratifs à <b>OPTIMUM PLACEMENTS INC.</b> de 100 \$ si vous transférez tout ou une partie de vos placements détenus dans un régime enregistré à une autre institution financière.</p> <p>Des frais administratifs de 100 \$ s'appliquent également si vous transférez et fermez votre compte non enregistré.</p> <p>Si pour quelque raison que ce soit, notamment dans le cas où vous réglez votre souscription par chèque et que ce dernier n'est pas honoré par votre institution financière, votre demande de souscription est annulée. Si le prix de rachat des parts est inférieur à celui en vigueur lors de votre demande d'achat, vous serez tenu de payer la différence ainsi que les frais afférents à l'annulation de votre souscription.</p>
FRAIS POUR SERVICES FACULTATIFS	Il n'y a <b>aucuns frais</b> pour l'un quelconque des services facultatifs.

## **INCIDENCES DES FRAIS**

Les **FONDS OPTIMUM** ne comportent pas de frais de commission lorsque vos parts sont souscrites directement auprès de **OPTIMUM PLACEMENTS INC.** Ainsi, vous ne payez pas de commission lorsque vous achetez, vendez ou échangez des parts. Si vous achetez des parts par l'entremise d'un autre placeur ou d'un courtier, vous pourriez payer des frais qui feraient l'objet d'une négociation entre vous et votre placeur.

**OPTIMUM PLACEMENTS INC.** offre des réductions de frais de gestion pour des placements importants dans un Fonds à l'exception des *Fonds Gestion Privée*. Ainsi, si vous possédez des parts ayant une valeur liquidative supérieure à 500 000 \$, vous êtes éligible aux réductions de frais de gestion. Afin de bénéficier d'une telle réduction, veuillez communiquer avec l'un des représentants de la Société de gestion des Fonds, **OPTIMUM PLACEMENTS INC.**, pour connaître les barèmes applicables. Dans l'éventualité où vous bénéficiez d'une telle réduction, le montant ristourné est alors réinvesti sous forme de parts dans le Fonds que vous avez préalablement sélectionné. Dans l'éventualité où votre compte est détenu dans le cadre d'un régime collectif, la valeur liquidative de votre compte individuel est celle retenue à titre de référence afin de déterminer votre admissibilité aux réductions de frais de gestion.

## **RÉMUNÉRATION DU COURTIER**

Les planificateurs financiers et représentants en épargne collective de **OPTIMUM PLACEMENTS INC.** reçoivent de celle-ci un salaire ou des incitatifs à la vente ou les deux. Il n'y a aucun incitatif à vendre des parts d'un Fonds plutôt qu'un autre. Les représentants sont tenus par la loi de s'assurer que les Fonds qu'ils vous offrent correspondent bien à votre profil d'investisseur, à vos besoins et à vos objectifs de placement.

**OPTIMUM PLACEMENTS INC.** paie des commissions de suivi aux placeurs et courtiers autorisés par l'entremise desquels vous pourriez acheter vos parts de Fonds. **OPTIMUM PLACEMENTS INC.** verse ces commissions trimestriellement à même les frais de gestion qu'elle perçoit des Fonds selon les pourcentages suivants par rapport à votre investissement :

	<u>Annuellement</u>
<b>FONDS OPTIMUM ÉQUILIBRÉ</b>	0,50 %
<b>FONDS OPTIMUM CROISSANCE ET REVENUS</b>	0,50 %
<b>FONDS OPTIMUM ACTIONS</b>	0,50 %
<b>FONDS OPTIMUM INTERNATIONAL</b>	0,50 %
<b>FONDS OPTIMUM OBLIGATIONS</b>	0,50 %
<b>FONDS OPTIMUM ÉPARGNE</b>	0,10 %
<b>FONDS OPTIMUM ÉTATS-UNIS</b>	0,50 %
<b>FONDS OPTIMUM EUROPE</b>	0,50 %
<b>FONDS OPTIMUM GESTION PRIVÉE OBLIGATIONS</b>	0 %
<b>FONDS OPTIMUM GESTION PRIVÉE ACTIONS</b>	0 %

## **RÉMUNÉRATION DU COURTIER PAYÉE À PARTIR DES FRAIS DE GESTION**

La rémunération des courtiers payée à partir des frais de gestion représente 6 % du total des frais de gestion.

## **INCIDENCES FISCALES POUR LES ÉPARGNANTS**

Cette partie résume les incidences fiscales pour les épargnants particuliers canadiens qui détiennent leurs parts de fonds communs de placement en tant qu'immobilisations. Chaque personne a une situation fiscale qui lui est propre. **OPTIMUM PLACEMENTS INC.** vous invite donc à consulter un conseiller fiscal à ce sujet.

Un FCP ne paie pas d'impôt pour autant qu'il distribue à ses porteurs de parts la totalité du revenu net de placement et des gains en capital nets réalisés durant l'exercice. Les FCP ont l'intention de distribuer suffisamment de revenus et de gains en capital chaque année pour ne pas avoir à payer d'impôt.

Lorsque vous investissez dans un FCP, vous pourriez être tenu à des obligations fiscales provenant de deux sources : premièrement, de distributions effectuées par le FCP et, deuxièmement, de variation entre la valeur de votre FCP à l'achat et à la vente.

### **FONDS DÉTENUS DANS LE CADRE D'UN RÉGIME ENREGISTRÉ**

Si vous détenez vos parts de Fonds dans le cadre d'un régime enregistré comme un REER, un FERR, un FRV, un CRI ou un REER immobilisé, vous ne paierez pas d'impôt sur les distributions du Fonds ou sur les gains en capital réalisés par suite de la vente ou de l'échange de parts. Par contre, les sommes retirées de tout régime de retraite enregistré sont imposables et/ou peuvent également avoir des conséquences fiscales.

### **FONDS DÉTENUS DANS LE CADRE D'UN RÉGIME NON ENREGISTRÉ**

Si vous détenez vos parts de Fonds dans le cadre d'un régime non enregistré, vous devez payer l'impôt sur l'ensemble des distributions de revenus et de gains en capital nets versés par le Fonds, qu'elles vous aient été versées en espèces ou qu'elles aient été réinvesties dans des parts d'un Fonds. Vous devez aussi inclure dans votre déclaration de revenus la partie imposable des gains en capital nets que vous avez réalisés.

Le prix des parts d'un Fonds peut comprendre le revenu que le Fonds a gagné et les gains en capital qu'il a réalisés, mais qu'il n'a pas encore distribués. Si vous achetez des parts d'un Fonds juste avant qu'il verse une distribution, vous serez imposé sur cette distribution. Vous pourrez devoir payer de l'impôt sur le revenu gagné ou sur les gains en capital réalisés avant votre souscription de parts. Par exemple, si le Fonds distribue son revenu et ses gains en capital une seule fois par année, soit en décembre, et que vous achetez des parts vers la fin de l'année, vous pourrez devoir payer de l'impôt sur le revenu gagné et sur les gains en capital réalisés pendant toute l'année.

## **PRIX DE BASE RAJUSTÉ**

Le prix de base rajusté (le « PBR ») de vos titres constitue une notion importante pour le calcul du gain (ou de la perte) en capital. Il s'agit du coût fiscal de vos titres. Le PBR peut être calculé pour chaque Fonds selon la formule suivante dans la plupart des cas :

### **Calcul du PBR**

- a. Le montant de votre placement initial, y compris tous frais d'acquisition payés à votre courtier
- b. les placements supplémentaires que vous avez faits, y compris les frais d'acquisition payés à votre courtier
- c. les distributions ou les dividendes réinvestis
- d. la partie de toute distribution qui est un remboursement de capital
- e. le PBR des rachats antérieurs

$$\mathbf{PBR = a + b + c - d - e}$$

Le coût fiscal de vos titres ou PBR peut être calculé globalement soit sur la totalité de vos parts ou en termes de PBR par part. Ce PBR par part peut varier d'une période à l'autre et surtout s'il y a des achats régulièrement avec des valeurs différentes à chaque achat. Une moyenne pondérée sera alors calculée pour obtenir un PBR par part.

## **QUELS SONT VOS DROITS ?**

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif. Vous pouvez exercer ce droit dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié. Elle vous confère également un droit d'annulation par rapport à toute souscription. Vous pouvez exercer ce droit dans les deux jours ouvrables de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de parts d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts, par suite d'opérations de placement effectuées selon un prospectus simplifié, une notice annuelle ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

<p style="text-align: center;"><b>PARTIE B - INFORMATION PARTICULIÈRE CONCERNANT CHAQUE FONDS</b></p>
---

**INTRODUCTION**

**LES FONDS ET LES RÉGIMES ENREGISTRÉS**

En vertu de la législation actuelle, un Fonds peut détenir du contenu étranger.

**CHANGEMENTS AUX OBJECTIFS DE PLACEMENT D'UN FONDS**

Les objectifs de placement d'un Fonds ne seront modifiés qu'avec le consentement de la majorité des porteurs de parts ayant droit de vote du Fonds concerné. La Société de gestion peut toutefois apporter des changements aux stratégies et aux restrictions de placement sans le consentement des porteurs de parts.

**POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS**

Les Fonds prévoient distribuer leurs revenus nets et leurs gains en capital nets de sorte à ne pas avoir à payer d'impôt. Veuillez consulter la section *Politique en matière de distributions* pour chacun des Fonds pour connaître la fréquence de ces distributions.

Toutes les distributions d'un Fonds seront automatiquement réinvesties sans frais dans des parts additionnelles du Fonds à moins que vous ne demandiez à votre représentant de vous les verser en argent.

## FONDS OPTIMUM ÉQUILIBRÉ

### DÉTAILS SUR LE FONDS

Type de fonds	<b>Équilibré</b>	
Date de création	<b>1<sup>er</sup> mai 1986</b>	
Nature des titres offerts	<b>Parts de fiducie de fonds communs de placement</b>	
Frais de gestion <sup>1</sup> en 2006 (incluant taxes)	<b>1,82 %</b>	<b>153 329 \$</b>
Frais d'exploitation <sup>1</sup> en 2006 - Fiduciaire et frais administratifs - Vérification, frais de garde, droit de dépôt, communication aux porteurs - Autres	<b>0,45 %</b>	<b>152 530 \$</b>
	<b>0,19 %</b>	<b>63 183 \$</b>
	<b>0,01 %</b>	<b>2 687 \$</b>
	<b>0,65 %</b>	<b>218 400 \$</b>
Admissibilité à des régimes enregistrés	<b>Entièrement admissible à titre de placement pour les REER et autres régimes enregistrés</b>	

**1. Veuillez consulter également l'information présentée dans la section « frais payables par les fonds communs de placements » à la rubrique « FRAIS » de la partie A du présent prospectus.**

### QUELS TYPES DE PLACEMENT L'OPC FAIT-IL ?

#### OBJECTIFS DE PLACEMENT

Le **FONDS OPTIMUM ÉQUILIBRÉ** a pour objectif d'obtenir un équilibre entre l'appréciation du capital et un revenu élevé tout en mettant l'accent sur la sécurité du capital à moyen et à long termes. Le portefeuille est constitué de titres divers, soit principalement des obligations ou débentures, des actions de corporations canadiennes ou étrangères, des fonds communs de placement, des bons du Trésor et des dépôts à terme.

#### STRATÉGIES DE PLACEMENT

La répartition de l'actif entre les obligations, les titres de croissance et le marché monétaire est gérée activement pour permettre au Fonds de dégager un rendement concurrentiel tout en préservant son capital. Pour choisir ses placements en actions, le conseiller en valeurs recherche les actions qui sont sous-évaluées par le marché et qui offrent une bonne possibilité de croissance. Il concentre le choix de ses actions parmi les titres de sociétés à forte capitalisation. Pour la gestion des titres à revenu fixe, il choisit des placements à court terme et des obligations de grande qualité émis par les gouvernements canadien et provinciaux, les municipalités et les corporations canadiennes.

## FONDS OPTIMUM ÉQUILIBRÉ

Le Fonds peut détenir un minimum de 40 % et un maximum de 75 % du total de ses avoirs en titres obligataires et un minimum de 15 % et un maximum de 40 % en actions canadiennes, y incluant des unités de fonds communs de placement des types obligataire ou actions canadiennes. Le Fonds peut donc investir dans des titres d'un autre organisme de placement collectif, ce qui comprend des titres d'autres Fonds Optimum gérés par la même Société de gestion que le présent Fonds.

Un placement dans un autre fonds commun de placement donne accès aux stratégies menées par cet autre organisme de placement collectif (OPC). Les OPC sont donc choisis par classe d'actifs en remplacement d'un investissement fait directement dans cette classe d'actifs (par exemple, un investissement en obligations canadiennes peut être remplacé par un investissement dans des unités du fonds d'obligations canadiennes).

Les critères utilisés pour choisir les titres d'organismes de placement collectif sont les mêmes que les critères utilisés pour le choix des titres individuels, comme il est décrit ailleurs dans les objectifs et les stratégies de placement du Fonds.

Il n'y aura pas de paiement en double des frais de gestion entre les organismes de placement collectif.

Aucune opération de mise en pension ou de prise en pension de titres n'est effectuée dans ce fonds.

Le Fonds peut déroger provisoirement de ses objectifs de placement fondamentaux en raison notamment d'une mauvaise conjoncture boursière, économique ou politique. Le conseiller en valeurs du Fonds peut notamment opter pour une tactique de défense provisoire qui consisterait à préserver le capital en augmentant la pondération initialement prévue en espèces et/ou en quasi-espèces.

### **QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS COMMUN DE PLACEMENT ?**

Les éléments d'actif du Fonds sont principalement investis dans des titres à revenu fixe et secondairement dans des actions canadiennes et internationales. Ces éléments d'actif sont exposés aux risques de taux d'intérêts, de crédit, de marchés boursiers, d'émetteurs, de titres étrangers ainsi que ceux reliés aux devises tels que décrits aux sections *Actions*, *Revenu fixe* et *Placement étranger* de la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme ?* à la page 3.

De plus, le Fonds détenait, au 31 août 2007, 49,4 % de ses actifs en parts du **FONDS OPTIMUM OBLIGATIONS** et 19,1 % en parts du **FONDS OPTIMUM ACTIONS**. Ces éléments d'actifs sont exposés à certains risques tels que décrits à la section *Risque associé aux placements dans d'autres fonds communs de placement* sous la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme ?* à la page 3.

## FONDS OPTIMUM ÉQUILIBRÉ

### QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CET OPC ?

Ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance moyenne à faible au risque et qui désirent investir à moyen ou à long terme.

### POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Le Fonds distribue, le dernier jour ouvrable de chaque mois, le revenu aux porteurs de parts et le dernier jour ouvrable de l'année, il distribue l'ensemble du revenu et des gains en capital nets réalisés. Sauf si vous demandez à ce que l'on vous transmette vos distributions en espèces, ces dernières sont réinvesties en parts du Fonds.

### FRAIS DE L'OPC ASSUMÉS INDIRECTEMENT PAR LES ÉPARGNANTS

Les FCP acquittent certains frais à même leur actif, ce qui revient à dire que les épargnants d'un Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre Fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation des parts au cours de la période de dix ans demeurent les mêmes que ceux indiqués au rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds au 31 décembre 2006. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de:

<b>PÉRIODE</b>	<b>FRAIS PAYABLES POUR 1 000 \$</b>
Un an	<b>24,05 \$</b>
Trois ans	<b>75,80 \$</b>
Cinq ans	<b>132,86 \$</b>
Dix ans	<b>302,44 \$</b>

## FONDS OPTIMUM CROISSANCE ET REVENUS

### DÉTAILS SUR LE FONDS

Type de fonds	<b>Équilibré</b>	
Date de création	<b>1<sup>er</sup> janvier 1998</b>	
Nature des titres offerts	<b>Parts de fiducie de fonds communs de placement</b>	
Frais de gestion <sup>1</sup> en 2006 (incluant taxes)	<b>1,82 %</b>	<b>74 508 \$</b>
Frais d'exploitation <sup>1</sup> en 2006		
- Fiduciaire et frais administratifs	<b>0,32 %</b>	<b>48 301 \$</b>
- Vérification, frais de garde, droit de dépôt, communication aux porteurs	<b>0,13 %</b>	<b>20 007 \$</b>
- Autres	<b>0,01 %</b>	<b>852 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,46 %</b>	<b>69 160 \$</b>
Admissibilité à des régimes enregistrés	<b>Entièrement admissible à titre de placement pour les REER et autres régimes enregistrés</b>	

**1. Veuillez consulter également l'information présentée dans la section « frais payables par les fonds communs de placements » à la rubrique « FRAIS » de la partie A du présent prospectus.**

### QUELS TYPES DE PLACEMENT L'OPC FAIT-IL ?

#### OBJECTIFS DE PLACEMENT

Le **FONDS OPTIMUM CROISSANCE ET REVENUS** a pour objectif d'obtenir un équilibre entre l'appréciation du capital et un revenu élevé tout en mettant l'accent sur la croissance à moyen et à long termes. Le portefeuille est constitué de titres divers, soit principalement de parts de Fonds, des fonds communs de placement, des actions ordinaires de corporations canadiennes ou étrangères, puis des obligations ou débetures, des bons du Trésor et des dépôts à terme.

#### STRATÉGIES DE PLACEMENT

La répartition de l'actif entre les titres de croissance, les obligations et le marché monétaire est gérée activement pour permettre au Fonds de dégager un rendement concurrentiel tout en préservant le capital du Fonds. Pour choisir ses placements en actions, le conseiller en valeurs recherche les actions qui sont sous-évaluées par le marché et qui ont une bonne possibilité de croissance. Il concentre le choix de ses actions parmi les titres de sociétés à forte capitalisation. Pour la gestion des revenus fixes, il choisit des placements à court terme et des obligations de grande qualité émis par le gouvernement canadien, les gouvernements provinciaux, les municipalités et les corporations canadiennes.

## FONDS OPTIMUM CROISSANCE ET REVENUS

Le Fonds peut détenir un minimum de 20 % et un maximum de 50 % du total de ses avoirs en titres obligataires et un minimum de 25 % et un maximum de 65 % en actions canadiennes ou internationales, y incluant des unités de fonds communs de placement des types obligataire ou actions canadiennes ou actions internationales. Le Fonds peut donc investir dans des titres d'un autre organisme de placement collectif, ce qui comprend des titres d'autres Fonds Optimum gérés par la même Société de gestion que le présent Fonds.

Un placement dans un autre fonds commun de placement donne accès aux stratégies menées par cet autre organisme de placement collectif (OPC). Les OPC sont donc choisis par classe d'actifs en remplacement d'un investissement fait directement dans cette classe d'actifs (par exemple, un investissement en obligations canadiennes peut être remplacé par un investissement dans des unités du fonds d'obligations canadiennes).

Les critères utilisés pour choisir les titres d'organismes de placement collectif sont les mêmes que les critères utilisés pour le choix des titres individuels, comme il est décrit ailleurs dans les objectifs et les stratégies de placement du Fonds.

Il n'y aura pas de paiement en double des frais de gestion entre les organismes de placement collectif.

Aucune opération de mise en pension ou de prise en pension de titres n'est effectuée dans ce fonds.

Le Fonds peut déroger provisoirement de ses objectifs de placement fondamentaux en raison notamment d'une mauvaise conjoncture boursière, économique ou politique. Le conseiller en valeurs du Fonds pourrait notamment opter pour une tactique de défense provisoire qui consisterait à préserver le capital en augmentant la pondération initialement prévue en espèces et/ou quasi-espèces.

### **QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS COMMUN DE PLACEMENT ?**

Les éléments d'actif du Fonds sont principalement investis dans des actions canadiennes et internationales et des titres à revenu fixe. Ces éléments d'actif sont exposés aux risques de taux d'intérêts, de crédit, de marchés boursiers, d'émetteurs, de titres étrangers ainsi que ceux reliés aux devises tels que décrits aux sections *Actions*, *Revenu fixe* et *Placement étranger* de la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme ?* à la page 3.

De plus, le Fonds détenait, au 31 août 2007, 38,7 % de ses actifs en parts du Fonds Optimum Actions et 28,6 % en parts du Fonds Optimum Obligations. Ces éléments d'actifs sont exposés à certains risques tels que décrits à la section *Risque associé aux placements dans d'autres fonds communs de placement* sous la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme ?* à la page 3.

## FONDS OPTIMUM CROISSANCE ET REVENUS

### QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CET OPC ?

Ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance moyenne à élevée au risque et qui désirent investir à moyen ou à long terme.

### POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Le Fonds distribue, le dernier jour ouvrable de chaque mois, le revenu aux porteurs de parts et le dernier jour ouvrable de l'année, il distribue l'ensemble du revenu et des gains en capital nets réalisés. Sauf si vous demandez à ce que l'on vous transmette vos distributions en espèces, ces dernières sont réinvesties en parts du Fonds.

### FRAIS DE L'OPC ASSUMÉS INDIRECTEMENT PAR LES ÉPARGNANTS

Les FCP acquittent certains frais à même leur actif, ce qui revient à dire que les épargnants d'un Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre Fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation des parts au cours de la période de dix ans demeurent les mêmes que ceux indiqués au rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds au 31 décembre 2006. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de:

PÉRIODE	FRAIS PAYABLES POUR 1 000 \$
Un an	24,15 \$
Trois ans	76,13 \$
Cinq ans	133,44 \$
Dix ans	303,76 \$

## FONDS OPTIMUM ACTIONS

### DÉTAILS SUR LE FONDS

Type de fonds	<b>Actions canadiennes</b>	
Date de création	<b>1<sup>er</sup> février 1994</b>	
Nature des titres offerts	<b>Parts de fiducie de fonds communs de placement</b>	
Frais de gestion <sup>1</sup> en 2006 (incluant taxes)	<b>1,87 %</b>	<b>364 970 \$</b>
Frais d'exploitation <sup>1</sup> en 2006		
- Fiduciaire et frais administratifs	<b>0,64 %</b>	<b>106 009 \$</b>
- Vérification, frais de garde, droit de dépôt, communication aux porteurs	<b>0,26 %</b>	<b>43 912 \$</b>
- Autres	<b>0,01 %</b>	<b>1 867 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,91 %</b>	<b>151 788 \$</b>
Admissibilité à des régimes enregistrés	<b>Entièrement admissible à titre de placement pour les REER et autres régimes enregistrés</b>	

**1. Veuillez consulter également l'information présentée dans la section « frais payables par les fonds communs de placements » à la rubrique « FRAIS » de la partie A du présent prospectus.**

### QUELS TYPES DE PLACEMENT L'OPC FAIT-IL ?

#### OBJECTIFS DE PLACEMENT

Le **FONDS OPTIMUM ACTIONS** a pour objectif de favoriser l'appréciation du capital à moyen et à long termes. Le portefeuille est constitué principalement d'actions ordinaires de corporations canadiennes ou étrangères, de titres convertibles, de bons du Trésor et d'autres placements à rendement variable.

#### STRATÉGIES DE PLACEMENT

Pour choisir ses placements, le conseiller en valeurs recherche les titres qui sont sous-évalués par le marché mais qui ont une bonne possibilité de croissance. Le conseiller en valeurs concentre le choix de leurs actions parmi les titres à forte capitalisation.

**Aucune** opération de mise en pension ou de prise en pension de titres n'est effectuée dans ce fonds.

Le Fonds peut déroger provisoirement de ses objectifs de placement fondamentaux en raison notamment d'une mauvaise conjoncture boursière, économique ou politique. Le conseiller en valeurs du Fonds pourrait notamment opter pour une tactique de défense provisoire qui consisterait à préserver le capital en augmentant la pondération initialement prévue en espèces et/ou en quasi-espèces.

## FONDS OPTIMUM ACTIONS

### QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS COMMUN DE PLACEMENT ?

Les éléments d'actif du Fonds sont principalement investis dans des actions canadiennes. Ces éléments d'actif sont exposés aux risques de marchés boursiers et d'émetteurs tels que décrits à la section *Actions* de la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme ?* à la page 3.

### QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CET OPC ?

Ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance moyenne à élevée au risque et qui désirent investir à moyen ou à long terme.

### POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Le Fonds distribue, le dernier jour ouvrable de chaque mois, le revenu aux porteurs de parts et le dernier jour ouvrable de l'année, il distribue l'ensemble du revenu et des gains en capital nets réalisés. Sauf si vous demandez à ce que l'on vous transmette vos distributions en espèces, ces dernières sont réinvesties en parts du Fonds.

### FRAIS DE L'OPC ASSUMÉS INDIRECTEMENT PAR LES ÉPARGNANTS

Les FCP acquittent certains frais à même leur actif, ce qui revient à dire que les épargnants d'un Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre Fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation des parts au cours de la période de dix ans demeurent les mêmes que ceux indiqués au rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds au 31 décembre 2006. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de:

PÉRIODE	FRAIS PAYABLES POUR 1 000 \$
Un an	27,83 \$
Trois ans	87,72 \$
Cinq ans	153,75 \$
Dix ans	349,98 \$

## FONDS OPTIMUM INTERNATIONAL

### DÉTAILS SUR LE FONDS

Type de fonds	<b>International</b>	
Date de création	<b>1<sup>er</sup> octobre 1994</b>	
Nature des titres offerts	<b>Parts de fiducie de fonds communs de placement</b>	
Frais de gestion <sup>1</sup> en 2006 (incluant taxes)	<b>2,03 %</b>	<b>7 712 \$</b>
Frais d'exploitation <sup>1</sup> en 2006		
- Fiduciaire et frais administratifs	<b>0,48 %</b>	<b>2 288 \$</b>
- Vérification, frais de garde, droit de dépôt, communication aux porteurs	<b>0,20 %</b>	<b>948 \$</b>
- Autres	<b>0,01 %</b>	<b>40 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,69 %</b>	<b>3 276 \$</b>
Admissibilité à des régimes enregistrés	<b>Entièrement admissible à titre de placement pour les REER et autres régimes enregistrés</b>	

**1. Veuillez consulter également l'information présentée dans la section « frais payables par les fonds communs de placements » à la rubrique « FRAIS » de la partie A du présent prospectus.**

### QUELS TYPES DE PLACEMENT L'OPC FAIT-IL ?

#### OBJECTIFS DE PLACEMENT

Le **FONDS OPTIMUM INTERNATIONAL** a pour objectif de favoriser l'appréciation du capital à moyen et long termes. Le portefeuille investit principalement dans des indices de marchés étrangers et de devises ainsi que dans des bons du Trésor et d'autres titres de qualité du marché monétaire à court terme. Ce Fonds peut également investir directement dans des actions de sociétés étrangères et des unités de participation.

#### STRATÉGIES DE PLACEMENT

Le conseiller en valeurs emploie des produits indiciaires pour refléter la performance des bourses internationales et la valeur ajoutée provient du choix des continents et de la gestion des devises. Il peut investir également directement dans des actions de sociétés étrangères.

Le Fonds peut investir dans des titres d'un autre organisme de placement collectif, ou d'autres Fonds Optimum gérés par la même Société de gestion que le présent Fonds, afin notamment de lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement. Un tel placement lui permettrait d'obtenir l'accès aux stratégies menées par cet autre organisme de placement collectif.

## FONDS OPTIMUM INTERNATIONAL

Les critères utilisés pour choisir les titres d'organismes de placement collectif sont les mêmes que les critères utilisés pour le choix des titres individuels, comme il est décrit ailleurs dans les objectifs et les stratégies de placement du Fonds.

Il n'y aura pas de paiement en double des frais de gestion entre les organismes de placement collectif.

Aucune opération de mise en pension ou de prise en pension de titres n'est effectuée dans ce fonds.

Le Fonds peut déroger provisoirement de ses objectifs de placement fondamentaux en raison notamment d'une mauvaise conjoncture boursière, économique ou politique. Le conseiller en valeurs du Fonds pourrait notamment opter pour une tactique de défense provisoire qui consisterait à préserver le capital en augmentant la pondération initialement prévue en espèces et/ou en quasi-espèces.

### **QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS COMMUN DE PLACEMENT ?**

Les éléments d'actif du Fonds sont principalement investis dans des actions internationales. Ces éléments d'actif sont exposés aux risques de titres étrangers et aux devises tels que décrits aux sections *Placement étranger*, *Risques associé aux placements dans d'autres fonds communs de placement* de la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme ?* à la page 3. Aucun instrument dérivé ne sera utilisé dans ce fonds.

### **QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CET OPC ?**

Ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance moyenne à élevée au risque et qui désirent investir à moyen ou à long terme.

### **POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS**

Le Fonds distribue, le dernier jour ouvrable de chaque mois, le revenu aux porteurs de parts et le dernier jour ouvrable de l'année, il distribue l'ensemble du revenu et des gains en capital nets réalisés. Sauf si vous demandez à ce que l'on vous transmette vos distributions en espèces, ces dernières sont réinvesties en parts du Fonds.

## FONDS OPTIMUM INTERNATIONAL

### FRAIS DE L'OPC ASSUMÉS INDIRECTEMENT PAR LES ÉPARGNANTS

Les FCP acquittent certains frais à même leur actif, ce qui revient à dire que les épargnants d'un Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre Fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation des parts au cours de la période de dix ans demeurent les mêmes que ceux indiqués au rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds au 31 décembre 2006. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de:

<b>PÉRIODE</b>	<b>FRAIS PAYABLES POUR 1 000 \$</b>
Un an	<b>30,56 \$</b>
Trois ans	<b>96,32 \$</b>
Cinq ans	<b>168,84 \$</b>
Dix ans	<b>384,32 \$</b>

## FONDS OPTIMUM OBLIGATIONS

### DÉTAILS SUR LE FONDS

Type de fonds	<b>Obligations canadiennes</b>	
Date de création	<b>1<sup>er</sup> mai 1986</b>	
Nature des titres offerts	<b>Parts de fiducie de fonds communs de placement</b>	
Frais de gestion <sup>1</sup> en 2006 (incluant taxes)	<b>1,45 %</b>	<b>321 921 \$</b>
Frais d'exploitation <sup>1</sup> en 2006		
- Fiduciaire et frais administratifs	<b>0,02 %</b>	<b>5 593 \$</b>
- Vérification, frais de garde, droit de dépôt, communication aux porteurs	<b>0,01 %</b>	<b>2 317 \$</b>
- Autres	<b>0,001 %</b>	<b>98 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,03 %</b>	<b>8 008 \$</b>
Admissibilité à des régimes enregistrés	<b>Entièrement admissible à titre de placement pour les REER et autres régimes enregistrés</b>	
<p><b>1. Veuillez consulter également l'information présentée dans la section « frais payables par les fonds communs de placements » à la rubrique « FRAIS » de la partie A du présent prospectus.</b></p>		

### QUELS TYPES DE PLACEMENT L'OPC FAIT-IL ?

#### OBJECTIFS DE PLACEMENT

Le **FONDS OPTIMUM OBLIGATIONS** a pour objectif d'obtenir un revenu élevé et une grande sécurité du capital à moyen et à long termes. Le portefeuille est constitué principalement d'obligations, de débentures et de tout autre type de reconnaissances de dettes.

#### STRATÉGIES DE PLACEMENT

Le style de gestion repose sur une gestion active qui permet de profiter de la volatilité du marché obligataire. Le style est basé sur l'anticipation des taux d'intérêt et la gestion des titres de différents émetteurs.

Aucune opération de mise en pension ou de prise en pension de titres n'est effectuée dans ce fonds.

Le Fonds peut déroger provisoirement de ses objectifs de placement fondamentaux en raison notamment d'une mauvaise conjoncture boursière, économique ou politique. Le conseiller en valeurs du Fonds pourrait notamment opter pour une tactique de défense provisoire qui consisterait à préserver le capital en augmentant la pondération initialement prévue en espèces et/ou en quasi-espèces.

## FONDS OPTIMUM OBLIGATIONS

### QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS COMMUN DE PLACEMENT ?

Les éléments d'actif du Fonds sont principalement investis dans des titres à revenu fixe. Ces éléments d'actif sont exposés aux risques de taux d'intérêts et de crédit tels que décrits à la section *Revenu fixe* de la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme ?* à la page 3.

### QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CET OPC ?

Ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance moyenne à faible au risque et qui désirent investir à moyen ou à long terme.

### POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Le Fonds distribue, le dernier jour ouvrable de chaque mois, le revenu aux porteurs de parts et le dernier jour ouvrable de l'année, il distribue l'ensemble du revenu et des gains en capital nets réalisés. Sauf si vous demandez à ce que l'on vous transmette vos distributions en espèces, ces dernières sont réinvesties en parts du Fonds.

### FRAIS DE L'OPC ASSUMÉS INDIRECTEMENT PAR LES ÉPARGNANTS

Les FCP acquittent certains frais à même leur actif, ce qui revient à dire que les épargnants d'un Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre Fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation des parts au cours de la période de dix ans demeurent les mêmes que ceux indiqués au rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds au 31 décembre 2006. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de:

PÉRIODE	FRAIS PAYABLES POUR 1 000 \$
Un an	15,65 \$
Trois ans	49,32 \$
Cinq ans	86,45 \$
Dix ans	196,78 \$

## FONDS OPTIMUM ÉPARGNE

### DÉTAILS SUR LE FONDS

Type de fonds	<b>Marché monétaire</b>	
Date de création	<b>1<sup>er</sup> juillet 1986</b>	
Nature des titres offerts	<b>Parts de fiducie de fonds communs de placement</b>	
Frais de gestion <sup>1</sup> en 2006 (incluant taxes)	<b>0,64 %</b>	<b>15 227 \$</b>
Frais d'exploitation <sup>1</sup> en 2006		
- Fiduciaire et frais administratifs	<b>0,12 %</b>	<b>2 288 \$</b>
- Vérification, frais de garde, droit de dépôt, communication aux porteurs	<b>0,05 %</b>	<b>948 \$</b>
- Autres	<b>0,002 %</b>	<b>40 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,17 %</b>	<b>3 276 \$</b>
Admissibilité à des régimes enregistrés	<b>Entièrement admissible à titre de placement pour les REER et autres régimes enregistrés</b>	

**1. Veuillez consulter également l'information présentée dans la section « frais payables par les fonds communs de placements » à la rubrique « FRAIS » de la partie A du présent prospectus.**

### QUELS TYPES DE PLACEMENT L'OPC FAIT-IL ?

#### OBJECTIFS DE PLACEMENT

Le **FONDS OPTIMUM ÉPARGNE** a pour objectif de maximiser le revenu à court terme tout en procurant, avant tout, la préservation du capital. Le portefeuille est constitué principalement de bons du Trésor, d'acceptations bancaires, de papiers commerciaux, de certificats de dépôt et d'obligations à très courtes échéances.

#### STRATÉGIES DE PLACEMENT

Le style de gestion repose sur une gestion active qui permet de profiter de la volatilité du marché monétaire. Le style est basé sur l'anticipation des taux d'intérêt et la gestion des titres des différents émetteurs.

Aucune opération de mise en pension ou de prise en pension de titres n'est effectuée dans ce fonds.

Le Fonds peut déroger provisoirement de ses objectifs de placement fondamentaux en raison notamment d'une mauvaise conjoncture boursière, économique ou politique. Le conseiller en valeurs du Fonds pourrait notamment opter pour une tactique de défense provisoire qui consisterait à préserver le capital en augmentant la pondération initialement prévue en espèces et/ou en quasi-espèces.

## FONDS OPTIMUM ÉPARGNE

### QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS COMMUN DE PLACEMENT ?

Les éléments d'actif du Fonds sont principalement investis dans des titres à revenu fixe à très court terme. Ces éléments d'actif sont exposés aux risques de taux d'intérêts et de crédit tels que décrits à la section *Revenu fixe* de la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme ?* à la page 3.

### QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CET OPC ?

Ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une faible tolérance au risque et qui désirent investir à court terme.

### POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Le Fonds distribue, le dernier jour ouvrable de chaque mois, le revenu aux porteurs de parts et le dernier jour ouvrable de l'année, il distribue l'ensemble du revenu et des gains en capital nets réalisés. Sauf si vous demandez à ce que l'on vous transmette vos distributions en espèces, ces dernières sont réinvesties en parts du Fonds.

### FRAIS DE L'OPC ASSUMÉS INDIRECTEMENT PAR LES ÉPARGNANTS

Les FCP acquittent certains frais à même leur actif, ce qui revient à dire que les épargnants d'un Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre Fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation des parts au cours de la période de dix ans demeurent les mêmes que ceux indiqués au rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds au 31 décembre 2006. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de:

PÉRIODE	FRAIS PAYABLES POUR 1 000 \$
Un an	8,19 \$
Trois ans	25,82 \$
Cinq ans	45,25 \$
Dix ans	103,01 \$

## FONDS OPTIMUM ÉTATS-UNIS

### DÉTAILS SUR LE FONDS

Type de fonds	<b>Actions internationales</b>	
Date de création	<b>18 janvier 2001</b>	
Nature des titres offerts	<b>Parts de fiducie de fonds communs de placement</b>	
Frais de gestion <sup>1</sup> en 2006 (incluant taxes)	<b>1,87 %</b>	<b>5 021 \$</b>
Frais d'exploitation <sup>1</sup> en 2006		
- Fiduciaire et frais administratifs	<b>0,40 %</b>	<b>1 271 \$</b>
- Vérification, frais de garde, droit de dépôt, communication aux porteurs	<b>0,16 %</b>	<b>526 \$</b>
- Autres	<b>0,01 %</b>	<b>23 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,57 %</b>	<b>1 820 \$</b>
Admissibilité à des régimes enregistrés	<b>Admissible jusqu'à la limite légale permise pour les REER et autres régimes enregistrés</b>	

**1. Veuillez consulter également l'information présentée dans la section « frais payables par les fonds communs de placements » à la rubrique « FRAIS » de la partie A du présent prospectus.**

### QUELS TYPES DE PLACEMENT L'OPC FAIT-IL ?

#### OBJECTIFS DE PLACEMENT

Le **FONDS OPTIMUM ÉTATS-UNIS** a pour objectif d'obtenir une appréciation du capital à moyen et à long termes en investissant sur les marchés américains par le biais de titres reflétant les indices comme S&P 500, Dow Jones et Nasdaq ou tout autre indice pertinent notamment par le biais de parts indicielles.

#### STRATÉGIES DE PLACEMENT

Le conseiller en valeurs du Fonds investit dans des actions de corporations, des unités de participations indicielles afin de refléter le rendement des indices boursiers américains. Ces derniers fournissent une exposition aux marchés boursiers et permettent au Fonds d'atteindre son objectif de diversification. Le style est basé sur l'analyse quantitative et fondamentale du marché. La philosophie de base porte sur la répartition stratégique entre les divers indices des marchés. Ce Fonds n'utilise aucun produit dérivé.

## FONDS OPTIMUM ÉTATS-UNIS

Aucune opération de mise en pension ou de prise en pension de titres n'est effectuée dans ce fonds.

Le Fonds peut déroger provisoirement de ses objectifs de placement fondamentaux en raison notamment d'une mauvaise conjoncture boursière, économique ou politique. Le conseiller en valeurs du Fonds pourrait notamment opter pour une tactique de défense provisoire qui consisterait à préserver le capital en augmentant la pondération initialement prévue en espèces et/ou en quasi-espèces.

Ce Fonds est évalué hebdomadairement.

### **QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS COMMUN DE PLACEMENT ?**

Les éléments d'actif du Fonds sont principalement investis dans des actions américaines. Ces éléments d'actif sont exposés aux risques des marchés boursiers, d'émetteurs, de titres étrangers, ainsi qu'à ceux reliés aux devises, à la conjoncture économique et à la spécialisation tels que décrits aux sections *Placement étranger*, *Actions et Risque de spécialisation* de la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme ?* à la page 3.

### **QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CET OPC ?**

Ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance moyenne à élevée au risque et qui désirent investir à moyen ou long terme.

### **POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS**

Le Fonds distribue, le dernier jour ouvrable de l'année, l'ensemble du revenu et des gains en capital nets réalisés. Sauf si vous demandez à ce que l'on vous transmette vos distributions en espèces, ces dernières sont réinvesties en parts du Fonds.

## FONDS OPTIMUM ÉTATS-UNIS

### FRAIS DE L'OPC ASSUMÉS INDIRECTEMENT PAR LES ÉPARGNANTS

Les FCP acquittent certains frais à même leur actif, ce qui revient à dire que les épargnants d'un Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre Fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation des parts au cours de la période de dix ans demeurent les mêmes que ceux indiqués au rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds au 31 décembre 2006. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de:

<b>PÉRIODE</b>	<b>FRAIS PAYABLES POUR 1 000 \$</b>
Un an	<b>26,99 \$</b>
Trois ans	<b>85,07 \$</b>
Cinq ans	<b>149,11 \$</b>
Dix ans	<b>339,41 \$</b>

## FONDS OPTIMUM EUROPE

### DÉTAILS SUR LE FONDS

Type de fonds	<b>Actions internationales</b>	
Date de création	<b>18 janvier 2001</b>	
Nature des titres offerts	<b>Parts de fiducie de fonds communs de placement</b>	
Frais de gestion <sup>1</sup> en 2006 (incluant taxes)	<b>1,87 %</b>	<b>7 034 \$</b>
Frais d'exploitation <sup>1</sup> en 2006		
- Fiduciaire et frais administratifs	<b>0,27 %</b>	<b>1 271 \$</b>
- Vérification, frais de garde, droit de dépôt, communication aux porteurs	<b>0,11 %</b>	<b>526 \$</b>
- Autres	<b>0,00 %</b>	<b>23 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,38 %</b>	<b>1 820 \$</b>
Admissibilité à des régimes enregistrés	<b>Admissible jusqu'à la limite légale permise pour les REER et autres régimes enregistrés</b>	

**1. Veuillez consulter également l'information présentée dans la section « frais payables par les fonds communs de placements » à la rubrique « FRAIS » de la partie A du présent prospectus.**

### QUELS TYPES DE PLACEMENT L'OPC FAIT-IL ?

#### OBJECTIFS DE PLACEMENT

Le **FONDS OPTIMUM EUROPE** a pour objectif d'obtenir une appréciation du capital à moyen et à long termes en investissant sur les marchés européens par le biais de titres reflétant l'indice MSCI Europe ou tout autre indice pertinent notamment par le biais de parts indicielles.

#### STRATÉGIES DE PLACEMENT

Le conseiller en valeurs du Fonds investit dans des actions de corporations, des unités de participations indicielles afin de refléter le rendement des indices boursiers européens. Ces derniers fournissent une exposition aux marchés boursiers et permettent au Fonds d'atteindre son objectif de diversification. Le style est basé sur l'analyse quantitative et fondamentale du marché. La philosophie de base porte sur la répartition stratégique entre les divers indices des marchés. Ce Fonds n'utilise aucun produit dérivé.

Le Fonds peut investir dans des titres d'autres organismes de placement collectif, ce qui comprend des Fonds Optimum gérés par la même Société de gestion que le présent Fonds, afin notamment de lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement. Un tel placement lui permettrait d'obtenir l'accès aux stratégies menées par cet autre organisme de placement collectif.

Les critères utilisés pour choisir les titres d'organismes de placement collectif sont les mêmes que les critères utilisés pour le choix des titres individuels,

## FONDS OPTIMUM EUROPE

comme il est décrit ailleurs dans les objectifs et les stratégies de placement du Fonds.

Aucune opération de mise en pension ou de prise en pension de titres n'est effectuée dans ce fonds.

Le Fonds peut déroger provisoirement de ses objectifs de placement fondamentaux en raison notamment d'une mauvaise conjoncture boursière, économique ou politique. Le conseiller en valeurs du Fonds pourrait notamment opter pour une tactique de défense provisoire qui consisterait à préserver le capital en augmentant la pondération initialement prévue en espèces et/ou en quasi-espèces.

Ce Fonds est évalué hebdomadairement.

### **QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS COMMUN DE PLACEMENT ?**

Les éléments d'actif du Fonds sont principalement investis dans des actions internationales. Ces éléments d'actif sont exposés aux risques des marchés boursiers, d'émetteurs, de titres étrangers, ainsi qu'à ceux reliés aux devises, à la conjoncture économique et à la spécialisation tels que décrits aux sections *Actions*, *Placement étranger*, *Risque associé aux placements dans d'autres fonds communs de placement* et *Risque de spécialisation* de la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme ?* à la page 3.

### **QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CET OPC ?**

Ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance moyenne à élevée au risque et qui désirent investir à moyen ou à long terme.

Le Fonds distribue, le dernier jour ouvrable de l'année, l'ensemble du revenu et des gains en capital nets réalisés. Sauf si vous demandez à ce que l'on vous transmette vos distributions en espèces, ces dernières sont réinvesties en parts du Fonds.

## FONDS OPTIMUM EUROPE

### FRAIS DE L'OPC ASSUMÉS INDIRECTEMENT PAR LES ÉPARGNANTS

Les FCP acquittent certains frais à même leur actif, ce qui revient à dire que les épargnants d'un Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre Fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation des parts au cours de la période de dix ans demeurent les mêmes que ceux indiqués au rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds au 31 décembre 2006. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de:

<b>PÉRIODE</b>	<b>FRAIS PAYABLES POUR 1 000 \$</b>
Un an	<b>25,20 \$</b>
Trois ans	<b>79,44 \$</b>
Cinq ans	<b>139,25 \$</b>
Dix ans	<b>316,96 \$</b>

## FONDS OPTIMUM GESTION PRIVÉE OBLIGATIONS

### DÉTAILS SUR LE FONDS

Type de fonds	<b>Obligations</b>	
Date de création	<b>18 janvier 2001<sup>1</sup></b>	
Nature des titres offerts	<b>Parts de fiducie de fonds communs de placement</b>	
Frais de gestion <sup>1</sup> en 2006 (incluant taxes)	<b>1,61 %</b>	<b>58 367 \$</b>
Frais d'exploitation <sup>1</sup> en 2006		
- Fiduciaire et frais administratifs	<b>0,03 %</b>	<b>1 271 \$</b>
- Vérification, frais de garde, droit de dépôt, communication aux porteurs	<b>0,01 %</b>	<b>526 \$</b>
- Autres	<b>0,001 %</b>	<b>23 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,04 %</b>	<b>1 820 \$</b>
Admissibilité à des régimes enregistrés	<b>Entièrement admissible à titre de placement pour les REER et autres régimes enregistrés</b>	
<b>1. Veuillez consulter également l'information présentée dans la section « frais payables par les fonds communs de placements » à la rubrique « FRAIS » de la partie A du présent prospectus.</b>		

<sup>1</sup> Le FONDS OPTIMUM ASIE-PACIFIQUE, créé en 2001, a subi des changements fondamentaux en juin 2004 et a été converti en FONDS OPTIMUM GESTION PRIVÉE OBLIGATIONS. Toutefois, il s'agit de la même fiducie de fonds commun de placements.

### QUELS TYPES DE PLACEMENT L'OPC FAIT-IL ?

#### OBJECTIFS DE PLACEMENT

Le FONDS OPTIMUM GESTION PRIVÉE OBLIGATIONS a pour objectif d'obtenir un revenu élevé et une grande sécurité du capital à moyen et à long termes. Le portefeuille est constitué principalement d'obligations, de débentures et de tout autre type de titres de créance.

#### STRATÉGIES DE PLACEMENT

Le style de gestion repose sur une gestion orientée vers la protection du capital. Le style est basé sur l'anticipation des taux d'intérêt, la pondération sectorielle et la gestion des titres de différents émetteurs. Les titres provinciaux, municipaux, convertibles et corporatifs sont généralement favorisés pour bénéficier de l'écart de rendement par rapport aux titres du gouvernement fédéral. Les obligations sont généralement libellées en dollars canadiens mais d'autres devises telles que le dollar américain ou l'euro peuvent être favorisées. Ce Fonds n'utilise aucun produit dérivé.

## **FONDS OPTIMUM GESTION PRIVÉE OBLIGATIONS**

Aucune opération de mise en pension ou de prise en pension de titres n'est effectuée dans ce fonds.

Le Fonds peut déroger provisoirement de ses objectifs de placement fondamentaux en raison notamment d'une mauvaise conjoncture boursière, économique ou politique. Le conseiller en valeurs du Fonds pourrait notamment opter pour une tactique de défense provisoire qui consisterait à préserver le capital en augmentant la pondération initialement prévue en espèces et/ou en quasi-espèces.

Ce Fonds est évalué hebdomadairement.

### **QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS COMMUN DE PLACEMENT ?**

Les éléments d'actif du Fonds sont principalement investis dans des titres à revenu fixe. Ces éléments d'actif sont exposés aux risques de taux d'intérêts et de crédit ainsi qu'à ceux reliés aux devises tels que décrits à la section *Revenu fixe* de la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme ?* à la page 3.

### **QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CET OPC ?**

Ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance moyenne à faible au risque et qui désirent investir à moyen ou à long terme.

### **POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS**

Le Fonds distribue, le dernier jour ouvrable de chaque mois, le revenu aux porteurs de parts et le dernier jour ouvrable de l'année, il distribue l'ensemble du revenu et des gains en capital nets réalisés. Sauf si vous demandez à ce que l'on vous transmette vos distributions en espèces, ces dernières sont réinvesties en parts du Fonds.

## FONDS OPTIMUM GESTION PRIVÉE OBLIGATIONS

### FRAIS DE L'OPC ASSUMÉS INDIRECTEMENT PAR LES ÉPARGNANTS

Les FCP acquittent certains frais à même leur actif, ce qui revient à dire que les épargnants d'un Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre Fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation des parts au cours de la période de dix ans demeurent les mêmes que ceux indiqués au rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds au 31 décembre 2006. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de:

<b>PÉRIODE</b>	<b>FRAIS PAYABLES POUR 1 000 \$</b>
Un an	<b>17,12 \$</b>
Trois ans	<b>53,96 \$</b>
Cinq ans	<b>94,57 \$</b>
Dix ans	<b>215,27 \$</b>

## FONDS OPTIMUM GESTION PRIVÉE ACTIONS

### DÉTAILS SUR LE FONDS

Type de fonds	<b>Actions</b>	
Date de création	<b>18 janvier 2001<sup>1</sup></b>	
Nature des titres offerts	<b>Parts de fiducie de fonds communs de placement</b>	
Frais de gestion <sup>1</sup> en 2006 (incluant taxes)	<b>2,14 %</b>	<b>89 794 \$</b>
Frais d'exploitation <sup>1</sup> en 2006		
- Fiduciaire et frais administratifs	<b>0,02 %</b>	<b>1 271 \$</b>
- Vérification, frais de garde, droit de dépôt, communication aux porteurs	<b>0,01 %</b>	<b>526 \$</b>
- Autres	<b>0,00 %</b>	<b>23 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,03 %</b>	<b>1 820 \$</b>
Admissibilité à des régimes enregistrés	<b>Entièrement admissible à titre de placement pour les REER et autres régimes enregistrés</b>	
<p><b>1. Veuillez consulter également l'information présentée dans la section « frais payables par les fonds communs de placements » à la rubrique « FRAIS » de la partie A du présent prospectus.</b></p>		

<sup>1</sup> Le FONDS OPTIMUM ÉCONOMIE D'AVENIR, créé en 2001, a subi des changements fondamentaux en juin 2004 et a été converti en FONDS OPTIMUM GESTION PRIVÉE ACTIONS. Toutefois, il s'agit de la même fiducie de fonds commun de placements.

### QUELS TYPES DE PLACEMENT L'OPC FAIT-IL ?

#### OBJECTIFS DE PLACEMENT

Le FONDS OPTIMUM GESTION PRIVÉE ACTIONS a pour objectif de favoriser l'appréciation du capital à moyen et à long termes. Le portefeuille est constitué principalement d'actions ordinaires de corporations canadiennes ou étrangères, de titres convertibles, de bons du Trésor et d'autres placements à rendement variable incluant également des parts indicelles.

#### STRATÉGIES DE PLACEMENT

Pour choisir ses placements, le conseiller en valeurs recherche les titres qui sont sous-évalués par le marché mais qui offrent une bonne possibilité de croissance. Le conseiller en valeurs privilégie la sécurité du capital et une faible volatilité du portefeuille. Il ajuste le niveau de risque général du portefeuille par un bon choix de secteurs et de titres au Canada et à l'étranger. Ce Fonds n'utilise aucun produit dérivé.

Aucune opération de mise en pension ou de prise en pension de titres n'est effectuée dans ce fonds.

## FONDS OPTIMUM GESTION PRIVÉE ACTIONS

Le Fonds peut déroger provisoirement de ses objectifs de placement fondamentaux en raison notamment d'une mauvaise conjoncture boursière, économique ou politique. Le conseiller en valeurs du Fonds pourrait notamment opter pour une tactique de défense provisoire qui consisterait à préserver le capital en augmentant la pondération initialement prévue en espèces et/ou en quasi-espèces.

Ce Fonds est évalué hebdomadairement.

### QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS COMMUN DE PLACEMENT ?

Les éléments d'actif du Fonds sont principalement investis dans des actions canadiennes. Ces éléments d'actif sont exposés aux risques de marchés et d'émetteurs tels que décrits à la section *Actions* de la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme ?* à la page 3.

### QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CET OPC ?

Ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance moyenne à élevée au risque et qui désirent investir à moyen ou long terme.

### POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Le Fonds distribue, le dernier jour ouvrable de chaque mois, le revenu aux porteurs de parts et le dernier jour ouvrable de l'année, il distribue l'ensemble du revenu et des gains en capital nets réalisés. Sauf si vous demandez à ce que l'on vous transmette vos distributions en espèces, ces dernières sont réinvesties en parts du Fonds.

### FRAIS DE L'OPC ASSUMÉS INDIRECTEMENT PAR LES ÉPARGNANTS

Les FCP acquittent certains frais à même leur actif, ce qui revient à dire que les épargnants d'un Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre Fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation des parts au cours de la période de dix ans demeurent les mêmes que ceux indiqués au rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds au 31 décembre 2006. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de:

PÉRIODE	FRAIS PAYABLES POUR 1 000 \$
Un an	22,47 \$
Trois ans	70,84 \$
Cinq ans	124,16 \$
Dix ans	282,63 \$



# FONDS OPTIMUM®

FONDS OPTIMUM ÉQUILIBRÉ  
FONDS OPTIMUM CROISSANCE ET REVENUS  
FONDS OPTIMUM ACTIONS  
FONDS OPTIMUM INTERNATIONAL  
FONDS OPTIMUM OBLIGATIONS  
FONDS OPTIMUM ÉPARGNE  
FONDS OPTIMUM ÉTATS-UNIS  
FONDS OPTIMUM EUROPE  
FONDS OPTIMUM GESTION PRIVÉE OBLIGATIONS  
FONDS OPTIMUM GESTION PRIVÉE ACTIONS

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1600  
Montréal (Québec) H3A 3G5

**Montréal : (514) 288-1600 Québec : (418) 524-5336**  
**Sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)**  
**Télécopieur : (514) 288-1567**

**Site Internet : [www.fondsoptimum.com](http://www.fondsoptimum.com)**

Le présent document constitue le prospectus simplifié combiné pro-forma des **FONDS OPTIMUM**. Le siège social et principal établissement des Fonds est le siège social de la Société de gestion à l'adresse suivante : 425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1600, Montréal (Québec), H3A 3G5.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les Fonds dans leurs notice annuelle, rapports de la direction sur le rendement du fonds et états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié pro-forma, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en composant sans frais le 1 888 OPTIMUM (678-4686) ou en vous adressant à votre conseiller financier, ou encore par courrier électronique à l'adresse suivante : [opi@groupe-optimum.com](mailto:opi@groupe-optimum.com).

Ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sont également disponibles sur le site internet de **OPTIMUM PLACEMENTS®** ([www.fondsoptimum.com](http://www.fondsoptimum.com)) ou sur le site Internet de SEDAR dont l'adresse est [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## OPTIMUM®

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.